

EUROPE

621

3 questions à : Jean Tarrade

Protection des mineurs à travers les frontières : le site des notaires d'Europe informe



Consacrée aux mesures de protection pour les mineurs, une nouvelle section du site web d'information des notaires d'Europe « Personnes vulnérables en Europe », vient d'ouvrir. Ce site, réalisé avec le soutien de la Commission européenne est disponible en trois langues. Il met à disposition des fiches d'information sur le droit des pays connaissant le système notarial, soit 22 pays européens. Jean Tarrade, président du CNUE, nous présente ces nouvelles pages.

sures de protection adaptées à leur situation ou peuvent aider les parents dans l'exercice de leur autorité parentale et, notamment, dans les décisions pouvant avoir un impact sur le patrimoine de leurs enfants. Dès lors, nos fiches disponibles sur le site « Personnes vulnérables en Europe » constituent un excellent complément d'information, à consulter avant de se rendre chez son notaire.

1 Quelle est l'ambition de cette nouvelle section du site web des notaires d'Europe ?

Inauguré en mars 2014 avec le soutien de la Commission européenne, notre site web « Personnes vulnérables en Europe » (www.personnes-vulnerables-europe.eu) dressait un panorama complet des mesures de protection pour les adultes dans 22 pays européens ; les pays connaissant le système notarial. Dès l'origine du projet, nous avons considéré comme une évolution naturelle de travailler à une autre section complémentaire sur les droits des mineurs.

Rédigées une nouvelle fois avec l'aide de la Commission, ces nouvelles fiches couvrent l'ensemble des mesures de protection pour les mineurs. Elles sont disponibles en trois langues : l'allemand, l'anglais et le français. Comme pour la section sur les « adultes », nous avons dressé une liste de questions thématiques auxquelles nous apportons des réponses que nous vou-

lons utiles pour les citoyens et les praticiens du droit. Pour cette nouvelle section, nous couvrons principalement deux volets : l'un sur l'exercice de l'autorité parentale, l'autre sur la représentation légale des mineurs.

2 Pour qui et comment ces éléments offrent-ils des outils d'information ?

La protection des personnes vulnérables, mineurs et adultes, est devenue un véritable enjeu de société. De plus en plus, les personnes à protéger sont amenées à se déplacer, à être prises en charge ou hospitalisées dans un autre État membre que celui de leur résidence habituelle. Comme leur famille, leur patrimoine peut également être réparti sur plusieurs États. Cette tendance touche aussi bien les mineurs, que les personnes âgées, mais également les personnes victimes d'un accident ou d'une maladie, les handicapés, etc. Les notaires accompagnent les adultes vulnérables dans le choix des me-

3 Quelles autres actions en cours ont pour but de « mieux faire connaître les différentes législations nationales » ?

Nous avons annoncé, dans le cadre de notre Plan 2020, la mise en place d'un site d'information sur les transactions immobilières. Ce nouvel outil est en cours de création et devrait voir le jour cette année. Nous souhaitons mieux faire comprendre le déroulement d'une transaction immobilière en fonction du droit national applicable. Pour cela, nos fiches pratiques se diviseront en plusieurs volets : la préparation du contrat et ses différentes étapes (l'accord initial, le financement, les informations relatives à l'immeuble et aux personnes, etc.), la signature du contrat et l'exécution du contrat. Dans le même temps et avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur les successions internationales, nous travaillons également à une grande remise à jour de notre site « Successions Europe » (www.successions-europe.eu).

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

Le CNUE a également mis en place d'autres sites thématiques d'information

Pour les successions : www.successions-europe.eu

En deux clics, vous êtes dirigés vers le pays européen qui vous intéresse. Le site répond à des questions telles que : qui hérite et combien ? Combien d'impôts payer ? Quels sont les héritiers réservataires ?

Pour les régimes matrimoniaux : www.couples-europe.eu

Vous voulez connaître le régime matrimonial d'un couple marié en Bulgarie ou les conséquences d'un divorce pour un tel couple ? Sur ce site, vous y trouverez la réponse.

Pour les personnes vulnérables :

Est-il possible de faire un mandat de protection future en Allemagne ou en Espagne ? Ce site répond, entre autres, à cette question.

Pour trouver un notaire en Europe : <http://annuaire-des-notaires.eu/>

Ce site recense les 40 000 notaires d'Europe et indique les compétences linguistiques disponibles au sein de leur étude.